



Jalhay Motors Club
www.jmcasbl.be

JMC Rallye

NOTIFICATION NUMERO : 2 .

En vertu de l'article

des P.S. ASAF en cours de validité,

l'équipage N° : 213

est sanctionné de : 10 MINUTES + le meilleur temps de la cat.

pour avoir commis l'infraction suivante : 1 seul tour dans la phase.

Benjamin DARIMONT
Lic 490
Directeur de course

Pour l'équipage,
N° de lic. :

Le 20 octobre à 16 h 05.

Le octobre à h .